

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 11/03/2024

Raportu n°9

**Plan de financement pour l'achat
d'illuminations de Noël – exercice 2023.**

SERVIZIU FINANZE



Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Soucieuse de diminuer ses dépenses de fonctionnement, la Ville a fait le choix d'acquérir les illuminations de Noël sur plusieurs années afin d'optimiser cette dépense, plutôt que d'avoir recours aux traditionnels contrats de location triennale.

Ces acquisitions étant imputées en section d'investissement, elles permettent à la Ville de diminuer ses dépenses de fonctionnement, récupérer le FCTVA sur ces achats et constituer des provisions de remplacement par le mécanisme de l'amortissement de ces immobilisations.

Pour les acquisitions de l'exercice 2023, la Ville a déposé le 20 octobre 2023 une demande de financement au titre de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse, à hauteur de 50% du montant d'achat des illuminations de Noël.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Dépense subventionnable hors taxes	Recettes
Acquisitions illuminations de Noël : 149.359,14 €	Dotation quinquennale CDC : 50% = 74.679,57 €
	Fonds Propres de la Ville : 50 % = 74.679,57 €
TOTAL = 149.359,14 €	TOTAL = 149.359,14 €

VU le Code Général des Collectivités Locales,



Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : d'approuver le plan de financement susmentionné.

ARTICLE 2 : de solliciter une subvention au titre de la dotation quinquennale pour les acquisitions d'illuminations de Noël 2023 à hauteur de 50% de la somme de 149.359,14 € hors taxes, soit 74.679,57 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de cette subvention.